



Axe 1 : Développer l'hébergement touristique comme levier majeur



| Action 1.1

Gérer les datas et informations issues du terrain, de manière proactive et régulière, en particulier pour l'hébergement, notamment grâce à la TS

CONTEXTE/ CONSTAT(S)

L'analyse des lits touristiques et de leur fréquentation est un élément déterminant pour guider l'action et la stratégie touristique. Il en est de même pour les principaux sites du territoire. Hors, actuellement, le territoire dispose de données départementales et compile celles issues de la Taxe de Séjour. Cela ne permet pas encore une dynamique tournée en priorité vers l'action.

Les sources disponibles aujourd'hui en matière d'information sur les lits touristiques sont multiples et croisent des informations à des échelles différentes (INSEE via l'observatoire du tourisme d'Isère Attractivité, TS et enquêtes ponctuelles). Elles ne permettent pas une agrégation avec la base de données APIDAE pour mettre en perspective des dynamiques d'évolution dans le temps.

Par ailleurs, une appréciation très floue est réalisée en matière de meublés locatifs, souvent gérés en agence ou dans les réseaux « C to C » (consommateur au consommateur), et en général présents sur plusieurs canaux. Enfin, certains hébergements échappent à l'analyse : meublés non classés, par exemple. Des sources sont déjà disponibles et jamais exploitées : ex avis TripAdvisor des établissements (nombre d'étoiles, évolution dans le temps, réclamations récurrentes par typologie d'acteurs...).

Aujourd'hui, les différentes sources et différentes méthodes de comptabilisation de lits touristiques conduisent à des résultats très différents et ne permettent pas :

- de constituer un état des lieux fin et accepté de tous les acteurs ;
- d'apprécier les besoins objectifs en matière de rénovation et/ou de développement par typologie de lits ;
- d'apprécier finement les évolutions par territoire et typologie de lits, donc le résultat des actions entreprises et la santé économique du secteur de l'hébergement touristique (ex.

- taux de remplissage) ;
- d'effectuer le référencement commercial des lits ni de dresser un état de leur fréquentation ;
 - de conserver les informations annuelles et d'exploiter réellement les fonctionnalités de la base APIDAE et de mettre en perspective les données qualitatives dont la CAPV dispose déjà.

Les données ne valent que si elles sont utiles, utilisées et exploitables : l'ambition de cette action doit rester opérationnelle : mieux vaut en avoir moins, mais qu'elles soient comparables et pertinentes.

Collecter plus de données d'hébergement, ainsi que d'autres données touristiques et les analyser permettra d'avoir une meilleure visibilité concernant les besoins et de **guider l'action**.

OBJECTIFS DE L'ACTION / RESULTATS ATTENDUS

Bien que des données soient déjà récoltées, la Base De Données des lits touristiques permettra de **compléter l'état des lieux de l'offre d'hébergement en les quantifiant et en les qualifiant de manière exhaustive**. De nombreuses données sont collectées par l'OT : nombre de structures, lits, niveau de classement, typologie, opérateur / propriétaire et ses coordonnées, etc. Il s'agit de compléter cet état des lieux notamment grâce aux informations ci-après : année de création, mode de commercialisation, fréquentation (saisonnalité éventuelle, idéalement taux d'occupation ou de remplissage, ...).

Les données TS permettent de connaître le volume financier et avec les adresses des hébergeurs concernés et les dates correspondantes des lits du territoire faisant partie des réseaux collaboratifs « C to C » (Abritel, Airbnb, Le Bon Coin, Homelidays, échanges de maisons, etc.). Ainsi, il conviendra de formaliser un outil rendant ces données lisibles et exploitables.

L'enjeu est de se doter des informations réactualisées, permettant d'analyser le parc et de comprendre son évolution, dans l'objectif :

- de conduire l'action publique en faveur de l'optimisation de l'hébergement touristique (et notamment les autres objectifs de travail / fiches action) ;
- d'être une source fiable et reconnue d'information pour les acteurs du territoire.

Le type d'information et la périodicité de recueil des données seront adaptés aux besoins du territoire.

Résultats attendus :

- ✓ une disponibilité constante et facile de l'information, avec des indicateurs fiables et à jour ;
- ✓ une validation politique des indicateurs de suivi et des réseaux de diffusion utilisés ;
- ✓ des sources fiables et consultables : la possibilité d'agréger certains résultats pour atteindre une vision globale du territoire ;
- ✓ des données permettant d'établir les manques en termes d'hébergements et les actions à mettre en place ;
- ✓ un pilotage constant et des résultats disponibles ;
- ✓ une mise à jour régulière des résultats (adaptée au besoin).

DESCRIPTION DE L'ACTION

La méthodologie devra être adaptée à chaque type d'hébergement et aux besoins identifiés : open data (national, régional, local), APIDAE, exploitation des fichiers administratif, taxe de séjour, enquêtes,

incitation / éducation.

Enquêter, recueillir, analyser et diffuser les résultats sur l'ensemble des communes touristiques du territoire.

Socle de l'action

1. Faire un état des lieux de l'existant (type de données collectées, fréquence, usage réel, difficultés rencontrées) et fixer un objectif qui tienne compte du retour d'expérience des territoires connexes, en particulier du PNR Chartreuse ;
2. Compléter le travail de mise à jour du fichier hébergeurs par la mise en place d'indicateurs concernant les principales filières du territoire (tourisme d'affaire, fréquentation des principaux sites de visite – Malp, caves, plages...);

Actions complémentaires 1

3. Mettre en place un outil d'analyse qualitatif de l'hébergement, qui pourra prendre plusieurs formes :
 - enquête initiale en ligne : claire, compréhensible, précise (notamment, contact précis)
 - OU animation d'un panel identifié d'hébergeurs moteurs dans le cadre d'une section « hébergement » du Conseil d'exploitation, qui permette de faire remonter des informations ;
 - OU outil d'exploitation des avis sur les sites / plateformes de réservation (dont C to C)
4. Analyser ces résultats et réaliser une synthèse à vocation interne territoire et presse – en définir la fréquence.

Actions complémentaires 2

5. Effectuer un retour d'expérience annuel (semestriel en année 1) sur les réalisations et les difficultés d'atteinte des résultats : processus d'amélioration continue et remise en cause éventuelle de certains points méthodologiques.

Ces données devront être traitées en parallèle et mises en perspective avec d'autres données touristiques. Il sera par exemple primordial de recenser des données concernant les filières et les cibles prioritaires (tourisme d'affaires, les familles sportives et les savoir-faire) : leurs avis, attentes, besoins... De plus, il sera important de connaître la fréquentation des sites majeurs (plages, musées, etc.), l'évolution des centres d'intérêt des clients, ou encore les demandes faites auprès des OT.

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Ensemble du territoire de la CAPV : Valdaine, Chartreuse, Vallée de l'Isère et Tour du Lac.

MISE EN ŒUVRE / PILOTAGE

CAPV : désignation d'un pilote au sein du pôle tourisme.

Autres acteurs concernés : l'ensemble des gestionnaires et propriétaires des hébergements touristiques du territoire : hôteliers, résidences de tourisme, propriétaires privés de résidences

secondaires, gestionnaires des centres et villages de vacances, auberges de jeunesse, campings, gîtes, chambres d'hôtes, hébergements insolites, ...

FREIN(S) ET BLOCAGE(S) POTENTIELS

- Le pilotage de l'action et les moyens consacrés trop limités ;
- Une ambition trop grande (par exemple trop d'indicateurs ou de données collectées, fréquence trop importante), qui soit en décalage avec l'objectif opérationnel visé ;
- Une validation tardive des éléments/ critères à observer ;
- Un manque d'investissement de la part des hébergeurs concernés.

FACTEUR(S) CLE(S) DE SUCCES

- La pédagogie auprès des acteurs du territoire ;
- La qualité et quantité des données ;
- La participation active des acteurs concernés ;
- La mise à jour régulière des données ;
- La diffusion d'information sur le territoire.

EVALUATION DE L'ACTION

INDICATEURS DE SUIVI	INDICATEURS DE RESULTATS
<ol style="list-style-type: none"> 1. Les ressources allouées sont effectivement mobilisées pour atteindre le résultat 2. La récurrence des mises à jour des données 3. La progression de la BDD/ agrégation de couches de données 4. Les données sont exploitables et utilisées 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un tableau de bord / outil est créé 2. Les données quantitatives et qualitatives sont collectées et synthétisées 3. Les données sont réellement utilisées et servent pour les actions (prioritairement 1.2 et 1.3)

BUDGET PREVISIONNEL ESTIMATIF/ SOURCES DE FINANCEMENT

DEPENSES	FINANCEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> - 1 ETP mutualisé sur les 3 actions hébergement (temps & équipement) - Acquisition de BDD externe si nécessaire - (ou) prestataire extérieur spécialisé le cas échéant (compter 30 à 50K€) 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire : collectivités + OTs avec contribution des utilisateurs publics - Subventions

CALENDRIER PREVISIONNEL

Semestre 1	Semestre 2	Année 2	Année 3
Elaboration du tableau de bord/ outil et des critères	Récolte des données des lits touristiques & autres données touristiques	Mise à jour des données	Version aboutie et données synthétisées utilisées

Action à entreprendre en priorité dans le Schéma.

LIENS/ BENCHMARK/ CADRE LEGISLATIF

Voir Annexe



| Action 1.2

Faire émerger de nouveaux projets durables (privés/publics), en lien avec les communes (urbanisme/ projets) et les filières

CONTEXTE/ CONSTAT(S)

Le Pays Voironnais comporte un parc d'hébergements marchands d'environ 5 000 lits : une majeure partie des lits se trouve en hôtellerie de plein air (environ 40%), avec 8 campings de gammes variées situés majoritairement autour du Lac de Paladru, mais aussi en hôtellerie (38%), majoritairement de gamme standard, situés autour de Voiron. Cependant, l'hôtellerie de plein air présente une économie très saisonnière et ne représente finalement que 15,5% des nuitées (selon la TS). Le territoire a une faible offre d'hébergements en chambres d'hôtes et en hébergements collectifs.

Le diagnostic du territoire montre que le Pays Voironnais comporte un parc d'hébergements marchands inégalement répartis sur le territoire et peu diversifiés. Surtout, il démontre que, malgré l'offre touristique variée et attractive, **les visiteurs restent et consomment peu sur le territoire, faute d'hébergement** : ce sont principalement des excursionnistes.

Le territoire de la CAPV dispose d'un écosystème touristique qui mérite l'apport de lits nouveaux, attractifs et répondant aux demandes variées de la clientèle touristique actuelle et future.

La croissance de l'attractivité touristique et le développement des flux nécessiteront l'extension des capacités d'accueil en hébergements marchands.

OBJECTIFS DE L'ACTION / RESULTATS ATTENDUS

L'action précédente (1.1) permettra de mieux identifier les manques en termes d'hébergements, ainsi que la priorisation des projets à entreprendre.

L'objectif de cette action 1.2 est **le développement et la diversification de l'hébergement touristique sur le Pays Voironnais comme déclencheur de séjours**. Ainsi, à l'issue de cette action, le territoire pourra proposer une palette d'hébergements touristiques plus importante, plus variée et adaptée aux attentes : elle sera la clé de la valorisation et de l'essor touristique du territoire.

Résultats attendus :

- ✓ Le développement de lits touristiques marchands, en nombre et en diversité – un des manques observé concerne l'hébergement de groupe et les hébergements de charme (gamme moyenne en particulier) ;
- ✓ le développement de retombées économiques et sociales directes sur la filière touristique, via la transformation des excursions en séjour et l'augmentation des dépenses sur le territoire ;
- ✓ le soutien des initiatives privées sur des projets touristiques innovants ;
- ✓ une démarche proactive sur la base des documents d'urbanisme et projets des communes (opportunités foncières en particulier) ;
- ✓ la valorisation des démarches durables dès la conception des projets ;
- ✓ la reconversion (par réhabilitation ou démolition) de bâtiments de certains zonages pré-identifiés, en particulier l'école de voile « SPAC » et la « maison des vannes » pourraient être

étudiée → cf. fiche action dédiée au Lac de Paladru / axe2 concernant le développement des 3 filières

- ✓ la venue de différentes cibles de clientèles grâce à une proposition d'hébergements adaptée.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Socle de l'action

1. Inventorier les projets sur le territoire (créations, agrandissements et transmissions) et les opportunités foncières et immobilières publiques et privées répondant aux besoins d'implantations nouvelles, opportunités sur des bâtiments dans la réflexion cœur de ville/village, ... en lien avec les communes et l'urbanisme
 - Travailler en lien très étroit avec le service Aménagement, planification et droit des sols de la CAPV
 - Si une modification simple du PLU est identifiée : accompagner techniquement, voire financièrement les communes (par ex., à hauteur de 50% des +/- 5-10K€ nécessaires à cette modification simple à concurrence de 5000 euros maximum).
2. Lancer les appels à projet / manifestation d'intérêt dans le cadre de l'immobilier vacant recensé autour du Lac de Paladru (voir fiche 3.3 « Destination Paladru »)
3. Définir les objectifs de la CAPV en termes de quantité, qualité, typologie, localisation de nouveaux hébergements, en lien avec les autres actions stratégiques (filières en particulier).
 - Viser au moins 1 établissement « déclencheur de séjour » sur le principe d'un concept hybride (voir benchmark) qui permette d'accueillir différentes clientèles : groupes, familles, clubs, etc. et des événements (cousinades, retrouvailles, etc.) : Voiron / Paladru
 - 1 établissement d'hôtellerie de plein air qualitatif et atypique (type lodge). Cet établissement devra se démarquer de l'offre existante avec une réelle plus-value en termes d'expérience touristique.
 - La rénovation / remise aux standards actuels d'une dizaine de gîtes et chambres d'hôtes. Cette proposition pourra être réajustée en fonction des résultats de l'analyse qualitative de l'existant.
 - La clientèle « affaires » sera surtout concernée par la requalification de la petite hôtellerie rurale (action 1.3) et la création de conditions favorables à l'accueil de porteurs de projet

Actions complémentaires

4. Créer des conditions favorables à l'investissement pour les porteurs de projets, et notamment mettre en place un dispositif d'accompagnement à la création d'hébergements touristiques structurants ou exemplaires – par exemple :
 1. le soutien à la recherche de foncier ;
 2. le montage juridique et financier ;
 3. la stratégie de mise en œuvre durable ;
 4. la recherche de financement ;
 5. Aide de la CAPV à la création d'hébergements atypiques mais en cohérence avec l'ADN du territoire (cabanes, dans petit patrimoine rural...)

5. Mettre en place une grille d'analyse selon des critères durables, outil qui précisera les prérequis pour donner des réponses rapides à des porteurs de projet en cas d'opportunité.
6. Avoir une démarche proactive au service des autres objectifs stratégiques : salons, réseaux, voire contacts directs de certains opérateurs lorsqu'un besoin est clairement défini...

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Tour du Lac pour les propriétés de la CAPV (cf. fiche action dédiée), mais aussi l'ensemble du territoire : Valdaine et Chartreuse (plutôt tourné tourisme sportif / patrimoine / groupes familiaux), Vallée de l'Isère (pour tourisme d'affaires / de passage).

MISE EN ŒUVRE / PILOTAGE

CAPV : désignation du pilote au sein du pôle tourisme + les personnes en charge des services environnement et urbanisme.

Autres acteurs concernés : communes, privés, propriétaires d'hébergements, investisseurs potentiels, Région Auvergne Rhône-Alpes, Atout France, Dispositifs Locaux d'Accompagnement, Département, EPFL 38, CPIH (confédération des professionnels indépendants de l'hôtellerie), UMIH, CCI Grenoble...

FREIN(S) ET BLOCAGE(S) POTENTIELS

- L'attractivité / notoriété du territoire (pour les porteurs de projet) ;
- La cohérence entre les besoins en termes d'hébergements touristiques marchands et les projets proposés ;
- La difficulté à trouver du foncier disponible ;
- La réticence de certaines communes à accueillir des projets.

FACTEUR(S) CLE(S) DE SUCCES

- La vraie priorisation des actions « hébergement » sur les autres → l'animation et le temps alloué à la démarche : suivi humain des actions, pilotage, disponibilité ;
- Le lien des résultats avec les autres actions du plan ;
- La mise en lien entre les services des collectivités pour mettre en œuvre les conditions techniques de faisabilité des projets ;
- Le portage politique du sujet.

EVALUATION DE L'ACTION

INDICATEURS DE SUIVI	INDICATEURS DE RESULTATS
1. CR de réunions trimestrielles indiquant : <ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs précis - les projets identifiés - la programmation imaginée 2. Suivi humain de cette programmation initiée 3. Le nombre de projets en cours par rapport au plan	1. Avoir atteint la réalisation d'un % de projets de lits sur les axes identifiés avec la méthodologie proposée. <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois créés ; - Nombre de lits créés ; - Volume d'investissement généré ; 2. Augmentation du nombre de nuitées sur le territoire

BUDGET PREVISIONNEL ESTIMATIF / SOURCES DE FINANCEMENT

DEPENSES	FINANCEMENT
<ul style="list-style-type: none"> - 1 ETP mutualisé sur les 3 actions hébergement - Réhabilitation éventuelle / mise aux normes / viabilisation de foncier de la CAPV - Participation financière en cas de modification simple d'un PLU (20K€ sur 5 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> - CAPV - Collectivités territoriales concernées - Privé pour certains projets - Subventions départementales / régionales / ADEME / EPF / Etat (petites villes) / Banque des Territoires / ... - Région : subventions possibles pour les projets importants (hébergement groupes, campings...) et pour les hébergements atypiques/hybrides sur une base de 300K€ minimum d'investissement en associant obligatoirement des activités

CALENDRIER PREVISIONNEL

Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
<ul style="list-style-type: none"> - Définition des objectifs prioritaires - Inventaire des projets existants - Etablissement de la grille d'analyse, en lien avec les autres actions - Rencontre des services urbanisme des communes et CAPV 	Identification de 2 priorités pouvant faire l'objet d'AP et en définir les contours : <ul style="list-style-type: none"> - 1 sur du foncier public (le SPAC) - 1 en lien avec le privé (ex. : gîtes pour itinérance) 	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement des 2 AP - Lancement d'actions de « communication » (réseau / salons / presse) 	<ul style="list-style-type: none"> - A partir de semestre 4 : accompagnement des porteurs de projet identifiés, suivi des AP, nouveaux AP, ... <p>Années suivantes : Appel à projet sur la maison des vannes, après travail avec les élus de Charavines</p>

- En parallèle, réponse réactive aux opportunités

LIENS/ BENCHMARK/ CADRE LEGISLATIF

Voir Annexe



| Action 1.3

Qualifier l'offre existante (classements, labels, chartes, formations, bonnes pratiques, services...)

CONTEXTE/ CONSTAT(S)

Le Pays Voironnais a une faible part d'hébergements classés. Sur l'offre d'hôtellerie actuelle (soit 17 structures), l'hôtellerie 4 et 5 étoiles est représentée par une seule structure ; il en est de même pour l'hôtellerie de plein air. De plus, une faible part des meublés et des hébergements collectifs sont classés ou labellisés. Le diagnostic fait aussi part d'**une proportion d'établissements désuets ou ne correspondant plus à la demande actuelle**, et d'une carence sur certains segments (vélo par ex.). Un travail est actuellement effectué par l'OT sur le classement label Accueil Vélo des partenaires, l'objectif est donc de viser différents types de classements qui permettront de valoriser les établissements du territoire.

Les clientèles touristiques sont de plus en plus exigeantes et recherchent des prestations répondant en tout point à leurs attentes. Elles sont prêtes à organiser un séjour autour d'un hébergement « coup de cœur », qui peut devenir le critère de choix de la destination avant la destination elle-même.

C'est pourquoi une meilleure qualification de l'offre sur des segments particuliers et une montée en gamme d'une partie du parc d'hébergements est incontournable pour attirer les différentes cibles de clientèles. Il s'agit d'attirer par des produits moins standards qui créent de la demande.

OBJECTIFS DE L'ACTION / RESULTATS ATTENDUS

Cette action vise les hébergements existants. L'objectif est de garantir aux clientèles touristiques des prestations de qualité et dédiées à leurs besoins ou leurs envies, quel que soit le type et le niveau d'hébergement choisi.

La qualification des hébergements permet aussi aux hébergements de gagner en visibilité, de contribuer à une meilleure attractivité du territoire et de déclencher du séjour, avec des retombées directes sur le territoire.

C'est aussi pour le Service Tourisme le moyen de connaître, d'améliorer et d'animer son offre d'hébergement, de suggérer des packages tout en contribuant à renforcer l'image de sa destination. C'est aussi l'occasion de faire partie de réseaux qui font la promotion des hébergements pour des cibles particulières (vélo, moto, handicap, famille, charme, tribus ...).

La qualification des hébergements s'organise autour de 4 grands axes : **les équipements** (taille des emplacements, cuisine équipée...), **les services** au client (lors de la réservation, langues étrangères, mobilité...), **le développement durable** (chambre accessible aux PMR, sensibilisation à la gestion des déchets, lien avec l'écosystème local...) et **l'atmosphère générale** (cadre, charme, thématique, ambiance, paysage, ...).

Les résultats attendus :

- ✓ **Une diversification de l'offre, dans un esprit de professionnalisation et de démarcation par l'hébergement** ; une qualification en lien avec les objectifs du développement durable ;

- ✓ La mise en place d'une dynamique auprès et entre hébergeurs : incitations, formations, diffusion des bonnes pratiques sur le territoire ;
- ✓ Une montée en gamme sur des cibles prioritaires définies dans la présente stratégie (ex. affaires, familles sportives, ...) : classification et labellisation d'un nombre plus important d'établissements ;
- ✓ Une augmentation des séjours et des retombées directes sur le territoire ;
- ✓ Un taux de satisfaction en hausse auprès des clientèles cibles.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette fiche-action regroupe des actions de différents types : information et communication, accompagnement technique ou formation.

Socle de l'action

1. Réaliser une enquête de satisfaction annuelle auprès des clientèles touristiques afin de faire le diagnostic qualitatif et fixer les priorités par typologie d'hébergement / zone géographique / cible
 - Croiser les résultats de cette enquête avec les données collectées par l'Action 1.1 (dont résultats qualitatifs panel ou avis).
 - Identifier la part de propriétaires « en partance » pour concentrer l'action 1.3 sur les établissements pérennes (Cf : Action 1.1)
2. Identifier les qualifications pertinentes pour les hébergeurs du territoire (classement, label, charte...), en lien avec les objectifs des axes 2 (filières) et 3 (sites & itinéraires) et les objectifs en termes de démarche durable. Les labels « accueil vélo », « bienvenue à la ferme » nous semblent intéressants, mais ce sont aussi les démarches de classement (Atout France) qu'il faut inciter pour faire évoluer le niveau général et l'image de l'offre du territoire.

Actions complémentaires

3. Sensibiliser les propriétaires à :
 - la prise en compte des enjeux environnementaux (rénovation thermique, sourcing, aides financières éventuelles, déchets, mobilité, ...)
 - au travail en réseau (hébergement + prestataires d'activités)
 - à l'accueil de publics spécifiques (cf. cibles)
4. Encourager les propriétaires d'hébergements à mettre en avant la qualité de leur offre via la labellisation et le accompagner les dans la qualification, démarcation, adaptation et communication (notamment web) de leur offre : accompagnement technique.

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Ensemble du territoire de la CAPV : Valdaine, Chartreuse, Vallée de l'Isère et Tour du Lac.

MISE EN ŒUVRE / PILOTAGE

CAPV : désignation d'un pilote au sein du pôle tourisme.

Autres acteurs concernés : L'ensemble des gestionnaires et propriétaires des hébergements touristiques du territoire : hôteliers, résidences de tourisme, propriétaires privés de résidences

secondaires, gestionnaires des centres et villages de vacances, auberges de jeunesse, campings, gîtes, chambres d’hôtes, hébergements insolites, ...

En lien avec l’axe 4 (gouvernance), animation des hébergeurs du territoire et lien avec les autres prestataires (internes / externes, labels, ...).

FREIN(S) ET BLOCAGE(S) POTENTIELS

- Une résistance au changement / une méconnaissance des attentes réelles des nouvelles clientèles, de la part de certains hébergeurs ;
- La volonté de vouloir « trop » en faire (trop large) ;
- L’attente de résultats immédiats.

FACTEUR(S) CLE(S) DE SUCCES

- Des hébergeurs motivés, grâce à un portage dynamique du sujet ;
- Le bon ciblage (nombre, agenda) des objectifs prioritaires, pour des réussites visibles et l’émergence de quelques offres emblématiques qui deviendront des références sur le territoire ;
- La mise en place de formations adaptées aux besoins.

EVALUATION DE L’ACTION

INDICATEURS DE SUIVI	INDICATEURS DE RESULTATS
<ol style="list-style-type: none"> 1. L’enquête pour les clientèles touristiques est partagée dans la présentation semestrielle (cf. fiche précédente) 2. L’identification des qualifications pertinentes 3. Les hébergeurs intéressés par la démarche se sont présentés auprès des OT 4. La mise en place de jours de formations 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Des retours exploitables des enquêtes, administrées périodiquement 2. La transformation significative d’au moins 2 offres par typologie d’hébergement <ol style="list-style-type: none"> 1. Les formations dispensées suite aux besoins identifiés : nombre de formations, thèmes des formations, nombre de participants... En lien avec les démarches départementales et régionales de qualification de l’offre (mobilisation des acteurs pour participer) 3. Le nombre de projets d’hébergeurs qui ont bénéficié de l’accompagnement de l’OT : accompagnement technique, foncier... 4. Le nombre d’hébergeurs labellisés ou inscrits dans une démarche de labellisation 5. L’existence d’un « classeur » des exemples de bonnes pratiques

BUDGET PREVISIONNEL ESTIMATIF/ SOURCES DE FINANCEMENT

DEPENSES	FINANCEMENT
<ul style="list-style-type: none"> - 1 ETP mutualisé sur les 3 actions hébergement (notamment, temps passé pour accompagner les classifications) - Les formations 	<ul style="list-style-type: none"> - CAPV, communes, Département, Etat - ADEME

CALENDRIER PREVISIONNEL

Semestre 1	Semestre 2	Année 2	Année 3
Enquête auprès des clientèles touristiques	Identification des qualifications pertinentes	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des hébergeurs aux enjeux - Accompagnement des hébergeurs dans leur démarche de qualification 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualification des hébergements (classement, label...) - Benchmark des « bonnes pratiques » du territoire étoffé

LIENS/ BENCHMARK/ CADRE LEGISLATIF

Voir Annexe